

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 09 avril 2024

Date de la convocation: 02/04/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Daniel GINIER

Votants: 8

Secrétaire de séance:
Philippe BRILLANT

Représentés: Ronna CHALVET

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération autorisant Madame le Maire à signer une convention avec 30 millions d'amis - DE_2024_41

Madame le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec la fondation 30 millions d'amis en 2021 et 2022 pour la stérilisation des chats errants. La convention n'avait pas été reconduite en 2023.

Au vu de la recrudescence des chats errants sur la commune notamment au village de Thines, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec la fondation 30 millions d'amis pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour l'année 2024
- DECIDE d'inscrire la contribution au budget à l'article 65568

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



AGEDI Dépôt PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2024 007-210701470-20240409-DE_2024_41-DE